

PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas
Novembre 2021



INSCRIRE UN
ENFANT SUR LA
CARTE VITALE DE
L'AUTRE PARENT
(DEMANDE DE
DOUBLE
RATTACHEMENT)

Bénéfices du choix du téléservice : Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent

Pour les assurés



La possibilité d'inscrire un ou plusieurs enfant(s) sur la carte vitale du second parent sans devoir ni appeler ni envoyer un courrier à sa CPAM.



Les signatures des deux parents ne sont plus nécessaires.



Le parent qui utilise le téléservice n'a plus à remplir le cerfa de « demande de rattachement des enfants mineurs à l'un ou aux deux parent assurés »



Et bien sur, une fois réalisée la démarche, l'assuré n'a plus à envoyer de feuilles de soin papier pour son enfant à sa CPAM.

Disponibilité du téléservice sur les différents appareils



**Compte ameli
web**



**Application
ameli pour
smartphone**



BMS

Téléphone

Principaux cas d'usage possibles

Un assuré qui souhaite inscrire son enfant sur la carte Vitale de l'autre parent.

Le père ou la mère présente alors sa propre carte Vitale au médecin ou pharmacien. Autrement dit, le double rattachement évite de démunir de sa carte vitale un des deux parents et permet des remboursements plus rapides.

L'inscription de l'enfant sur chacune des cartes vitale de ses parents est particulièrement utile lorsque ces derniers vivent séparément.

Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ Les assurés des régimes partenaires. Ils sont exclus du téléservice.
- ▶ L'enfant de plus de 16 ans (il doit avoir sa propre carte Vitale).

La démarche pas-à-
pas

COMPTE AMELI WEB



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



L'assuré – parent référent des enfants - se connecte à son compte ameli

J'accède à mon compte ameli



1 74 11 71 270 102

[Où trouver mon numéro de sécurité sociale ?](#)



●●●●●●●●



[Code oublié ?](#)

ME CONNECTER

OU



S'identifier avec
FranceConnect

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se rend dans l'onglet « **Mes démarches** » puis « **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** »

The screenshot shows the 'l'Assurance Maladie' website with the 'Mes démarches' tab selected. The interface is divided into several sections:

- EFFECTUER UNE DÉMARCHE**
 - Commander une carte Vitale
 - Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
 - Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale
 - Déclarer un accident causé par un tiers
 - Faire une demande de Complémentaire santé solidaire
 - **Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent** (highlighted with a red circle)
 - Demander le remboursement d'un transport personnel
 - Demander l'aide du médiateur
 - Demander une pension d'invalidité
 - Faire ou révoquer une procuration en ligne
 - Demander un remboursement de soins à l'étranger
- TÉLÉCHARGER**
 - Attestation de droits
 - Attestation de paiement d'indemnités journalières
 - Mes relevés mensuels
 - Relevé fiscal
- DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION**
 - Changement d'adresse postale
 - Déclaration du nouveau-né
 - Modifier mes coordonnées bancaires
 - Changement de nom d'usage
- SUIVRE MES DÉMARCHES**
 - Commande de carte Vitale
 - Arrêts de travail
 - Consulter les délais de traitement de ma CPAM
- ESPACE D'ÉCHANGES**
 - Consulter mon espace d'échanges

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable

[Accueil](#) [Mes paiements](#) [Mes démarches](#) [Mon espace prévention](#) [Mes informations](#)

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Le second parent pourra ainsi utiliser sa carte Vitale pour les soins de votre ou de vos enfant(s).
Avant de choisir d'inscrire votre enfant sur les cartes Vitale des deux parents, vous avez besoin de l'accord du second parent.

J'AI COMPRIS !

En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré **renseigne les informations obligatoires** du second parent

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)



[Accueil](#) [Mes paiements](#) [Mes démarches](#) [Mon espace prévention](#) [Mes informations](#)

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Saisissez les informations du second parent : * champ obligatoire

Numéro de sécurité sociale : *

N° de sécurité sociale

Clé

13 chiffres2 chiffres

Date de naissance : *

JJ/MM/AAAA



Lien de parenté avec le ou les enfant(s) : *

Choisir



CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.



[Accueil](#)[Mes paiements](#)[Mes démarches](#)[Mon espace prévention](#)[Mes informations](#)

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

La demande concerne :

☐ **NAYA**
04/04/2021

☐ **LENY**
16/08/2017

RETOUR

CONTINUER

L'assuré **sélectionne** le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande

A noter :

Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans ,
- Les enfants (= > rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (= > rattachés pour ordre, ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne **le parent « référent »** des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.



Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

Quel sera le parent "référent" ?

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destination des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).

L'assuré sélectionne le parent « référent » pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).

- ☐ [REDACTED]
07/10/1985
- ☐ [REDACTED]
18/09/2000

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

Pour **chacun** des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :

- soit un **livret de famille**
- soit **un extrait d'acte de naissance**.

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

* champ obligatoire

MELVYN

TOM

Déposez votre pièce justificative pour MELVYN

- ☒ Livret de famille
- ☐ Extrait d'acte de naissance

Votre pièce doit être au format PDF, JPG ou PNG et sa taille totale ne peut excéder 200 Ko.

Fichier * : Aucun fichier choisi

RETOUR

CONTINUER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré **atteste sur l'honneur** sa déclaration et l'accord du second parent

L'assuré **atteste sur l'honneur** avoir reçu l'accord du second parent. Il valide.



Accueil

Mes paiements

Mes démarches

Mon espace prévention

Mes informations

INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT

☒

J'atteste sur l'honneur avoir reçu l'accord de quant à cette demande.
Et je confirme l'exactitude des éléments renseignés.

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal, article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale).

RETOUR

VALIDER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la **demande a bien été enregistrée**

Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte

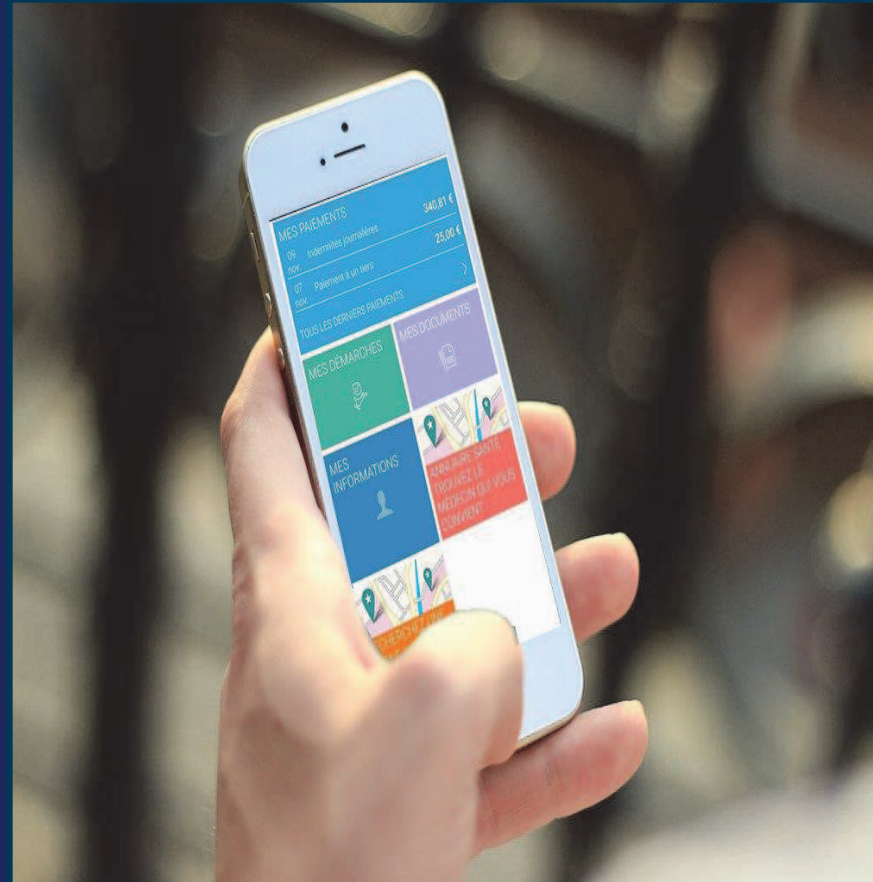
The screenshot shows the 'l'Assurance Maladie' website interface. At the top, there is a navigation bar with the logo and several menu items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. Below the navigation bar, the main heading reads 'INSCRIRE VOTRE ENFANT SUR LA CARTE VITALE DE L'AUTRE PARENT'. A green confirmation box displays the message: 'Votre demande est bien enregistrée. Un accusé de réception a été envoyé dans la messagerie de votre compte.' Below this, a blue bar asks 'ÊTES-VOUS SATISFAIT DE CE SERVICE ?' with two options: a red sad face icon and a green happy face icon. At the bottom, there is a button labeled 'RETOUR À L'ACCUEIL'.

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des répétitions effectuées à tort par un assuré.

La démarche pas-à-pas

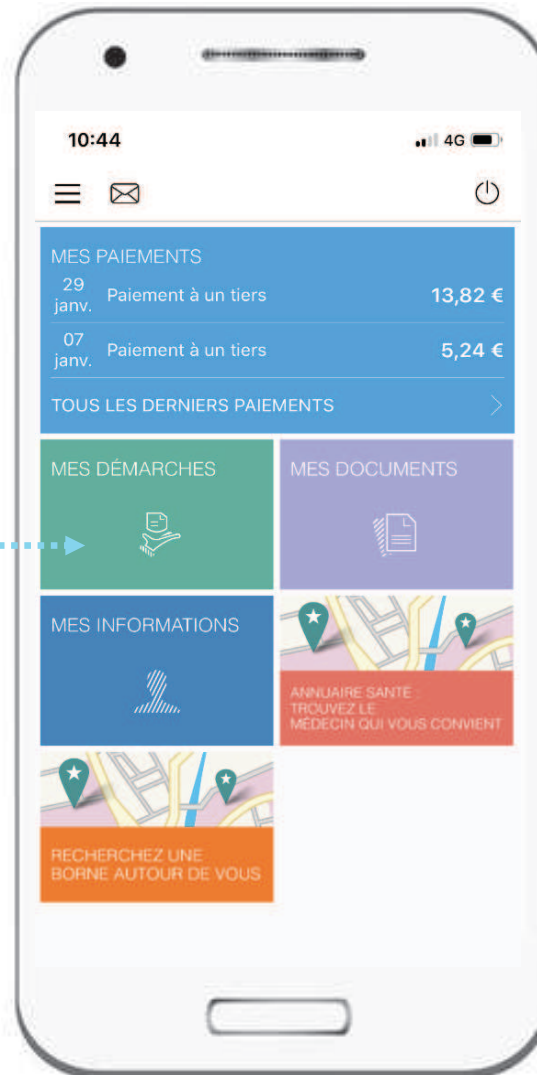
APPLI
AMELI



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (0) : L'assuré se connecte à son compte ameli → **Rubrique Mes démarches**



L'assuré se rend dans l'onglet **Mes démarches**



Il se rend dans la rubrique **Inscription sur deux Cartes vitale**

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (1) : Etape préalable

En début de démarche, un message de rappel indique à l'assuré qu'il doit avoir **l'accord du second parent** avant d'effectuer la demande



Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (2) : L'assuré **renseigne les informations obligatoires** du second parent

L'assuré renseigne les informations concernant le second parent en saisissant son **NIR et sa clé**, sa **date de naissance**, ainsi que le **lien de parenté** avec le ou les enfant(s)

9:41 AM 100%

<

Inscription sur deux cartes Vitale

Saisissez les informations du second parent :

Numéro de sécurité sociale

Date de naissance

Lien de parenté avec le ou les enfant(s)

SUIVANT

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (3) : L'assuré sélectionne **le ou les enfant(s)** concerné(s) par la demande

Un contrôle du Nir du second parent permet d'afficher le(s) enfant(s) en commun.

L'assuré **sélectionne** le(s) enfant(s) concerné(s) par la demande



A noter :

Les bénéficiaires éligibles sont **affichés et sélectionnables** – c'est-à-dire :

- Les enfants de moins de 16 ans ,
- Les enfants RNIAM E (=> rattaché au parent a fortiori référent)

Les enfants **déjà rattachés au parent « non référent »** (=> rattachés pour ordre, RNIAM W) ou ayant **plus de 16 ans** sont affichés, mais ne sont **pas sélectionnables**. De même, les demandes en cours de double rattachement ne sont pas sélectionnables.

Si l'assuré sélectionne **plus de 5 bénéficiaires**, un message lui indique qu'il doit se rapprocher de sa CPAM pour effectuer sa démarche.

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (4) : L'assuré sélectionne **le parent « référent »** des enfants sélectionnés

Le parent « référent » est celui qui recevra les messages de l'assurance maladie concernant l'enfant.

L'assuré **sélectionne le parent « référent »** pour le(s) enfant(s) sélectionné(s).

9:41 AM 100%

Inscription sur deux cartes Vitale

Quel sera le parent "réfèrent" ?

Le parent sélectionné sera le référent pour les démarches auprès de l'Assurance Maladie (destinataire des courriers, actions dans le compte ameli, etc.).

☐ PATRICK DUPONT
30/05/1968

☒ AURÉLIE DUPONT
18/04/1991

SUIVANT

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (5) : L'assuré dépose les **pièces justificatives** demandées

Pour **chacun** des enfants sélectionnés, l'assuré est obligé de déposer :

- soit un **livret de famille**
- soit **un extrait d'acte de naissance**.

L'assuré à le choix entre prendre une photo ou télécharger le document

Inscription sur deux cartes Vitale

Déposez votre pièce justificative pour MARIE DUPOND :

☒ Extrait d'acte de naissance

☐ Livret de famille

Prendre en photo le document

Télécharger le document

SUIVANT

Le document apparaît lorsqu'il est **correctement chargé**

Inscription sur deux cartes Vitale

Déposez votre pièce justificative pour MARIE DUPOND :

☒ Extrait d'acte de naissance

☐ Livret de famille

SUIVANT

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (6) : L'assuré **atteste sur l'honneur** sa déclaration et l'accord du second parent

L'assuré **atteste sur l'honneur** avoir reçu l'accord du second parent. Il valide.

9:41 AM 100%

Inscription sur deux cartes Vitale

J'atteste sur l'honneur avoir l'accord de **PATRICK DUPONT** quant à cette démarche. Et je confirme l'exactitude des éléments renseignés.

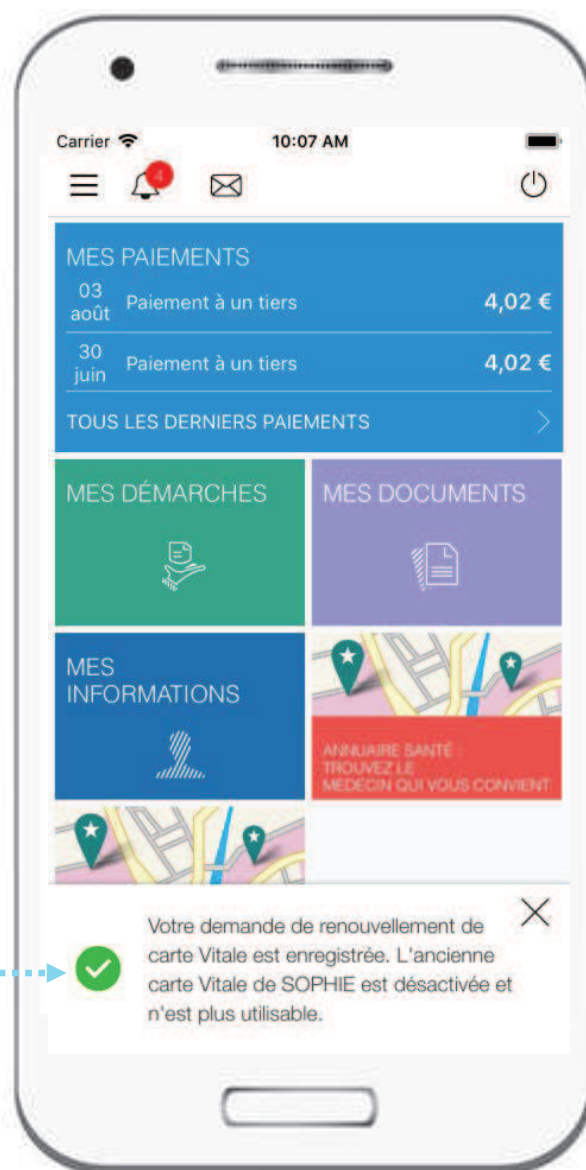
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (articles 313-1 à 313-3, 443-39, 441-1 et suivants du Code Pénal ; article L, 114-17-1 du Code de la Sécurité Sociale).

VALIDER

Inscription d'un enfant sur la carte vitale de l'autre parent



ETAPE (7) : Le compte confirme que la **demande a bien été enregistrée**



Un **message de confirmation** de bonne prise en compte s'affiche.

L'assuré recevra un **accusé de réception** électronique qui sera déposé dans la messagerie de son compte

A noter :

Il est impossible de faire une nouvelle demande de double rattachement, avant un délai de 15 jours suivant une première demande. Ce contrôle permet d'éviter des réitérations effectuées à tort par un assuré.